INTERNET

Compte-rendu de la séance
du Vendredi 9 Juillet 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 9 Juillet 2004, à 18 h 30, et a pris les décisions suivantes :

ADMINISTRATION GENERALE

ADHERE

- au principe de préservation des forêts tropicales édicté par la "Résolution pour les Conseils Municipaux, Généraux ou Régionaux" présentée par l'association des Amis de la Terre.

AUTORISE

- la Société Française du Radiotéléphone à installer des antennes et équipements techniques nécessaires à l'exploitation de son réseau, sur le site du stade André Lavie.

- la Société Bouygues Telecom à modifier les ouvrages techniques installés dans le clocher de l'église Saint-Martin.

DECIDE

- la réalisation des travaux d'aménagement de locaux pour le service de l'Etat-Civil.

- d'engager une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour le lot n° 12 "Peinture, nettoyage, miroiterie" dans le cadre de la construction du Complexe de Pelote.

- de confier à la société PUYAUBRAN Structures les travaux de maintenance et d'entretien de la couverture du Palais des Sports.

- de confier à la société GROUP 4 FALCK SECURITE la poursuite de l'exécution du marché n° 2003 017 concernant la surveillance des parkings souterrains.

- de mettre en concurrence les prestations d'assurances par voie d'appel d'offres ouvert.

EMET UN AVIS

- défavorable à la demande de retrait de la Commune de Gelos du Syndicat Intercommunal Centre de Loisirs de Narcastet.

SOLLICITE

- de la commune d'Idron, l'inscription, dans son document d'urbanisme, d'un emplacement réservé au profit de la Ville pour la réalisation d'un bassin écrêteur des crues du ruisseau de l'Ousse-des-Bois.

../..

AFFAIRES CULTURELLES

DECIDE

- d'accorder l'exonération des droits d'inscription à l'Ecole Supérieure des Arts et de la Communication aux étudiants boursiers d'échelon zéro à compter de l'année scolaire 2003/2004.

- l'acquisition de l'œuvre "La capture des rhinocéros" d'Henri CUECO pour le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Pau.

BUDGET-

- approuve les mouvements de transferts et ouvertures de crédits.

- approuve le principe de remboursement de frais de déplacement aux personnes extérieures à la Mairie de Pau dans le cadre d'entretien d'embauche ou de l'organisation de jury de recrutement.

DECIDE

- l'octroi de la garantie d'un emprunt contracté par l'Association de Bienfaisance et d'Entraide Protestantes des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et des Landes pour la maison de retraite "Les Foyers".

CONSEIL MUNICIPAL

- autorise différentes missions dans l'exercice de mandats spéciaux.

PERSONNEL

APPROUVE

- la création du poste de chargé de mission technologies de l'information et de la communication .

- le renouvellement de contrat de technicien informatique.

- la création d'un poste de psychologue.

AUTORISE

- M. le Maire à apporter des modifications au règlement intérieur des services municipaux.
-

./.

SUBVENTIONS

DECIDE

- l'attribution de subventions à divers organismes.

TRAVAUX PUBLICS

APPROUVE

- le bilan de concertation préalable à la construction du parking souterrain Clemenceau.

- les études d'avant-projet et de projet concernant les travaux d'aménagement du restaurant bar dans le Complexe de Pelote.

- la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement du presbytère de la paroisse Saint-Martin.

DECIDE

- l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Société Anonyme Paloise d'HLM, d'un terrain avenue de Montardon.

- le principe de la vente, à l'euro symbolique, à la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, des biens immobiliers nécessaires à la construction de la Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale.

- le principe de la création du lotissement "Les Jardins du Laü" avenue de Buros.

- la réalisation des travaux de restructuration de la maternelle du Groupe Scolaire Nandina Park.

- la réfection des façades de l'école élémentaire du Groupe Scolaire Nandina Park.